

Conditions générales de vente en formation professionnelle continue

innoteo est une ESN dont le siège social est situé à Compiègne, 39 bis rue de Clamart.

innoteo dispense des formations dans le cadre de la formation professionnelle continue avec le numéro de déclaration d'activité : 22 60 02683 60 enregistré auprès du préfet de la région des Hauts de France.

DEFINITIONS

Client : toute personne physique ou morale qui réserve une formation ou passe commande d'une formation ou d'une intervention auprès de innoteo.

Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.

Formation inter-entreprises :

Formation sur catalogue réalisée dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par INNOTEO

Formation intra-entreprise :

Formation établie sur mesure pour le compte d'un client et réalisée dans nos locaux, dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client ou par INNOTEO.

CGV : les conditions générales de vente ci-après.

OPCO : Opérateur de compétence.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

innoteo fait parvenir au Client, une proposition d'action de formation. En cas d'acceptation, une convention de formation professionnelle est adressée au client. Un exemplaire renseigné, daté, tamponné et signé, et revêtu de la mention « bon pour accord » doit être retourné à innoteo par tout moyen à la convenance du client : courrier ou email.

Une attestation de présence ou de fin de formation établie en conformité avec les feuilles d'émargement est adressée au Client, et ceci pour chaque participant.

CONDITIONS FINANCIERES, REGLEMENT ET MODALITES DE PAIEMENT

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Les repas sont non compris dans le prix des formations.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation ou au fur et à mesure de sa réalisation, à réception de la facture, au comptant. Un acompte de 30% peut être demandé à la signature de la convention.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, INNOTEO se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

Toute somme non réglée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

innoteo aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dues à innoteo.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. INNOTEO se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si innoteo n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

innoteo se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un client passerait une commande à innoteo, sans avoir procédé au paiement de(s) commande(s) précédente(s), innoteo pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT DES FORMATIONS PAR LE CLIENT

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit, email ou courrier.

Si l'annulation intervient entre 7 et 15 jours ouvrables, avant le premier jour de formation, les frais d'annulation sont de 50% du coût pédagogique de la formation, et de la totalité des frais engagés pour le transport et l'hébergement (train, hôtel....).

Si l'annulation intervient à moins de 7 jours ouvrables avant le premier jour de formation, les frais d'annulation

sont de 100% du coût pédagogique de la formation et de la totalité des frais engagés pour le transport et l'hébergement (train, hotel....)

En cas de force majeure ou d'évènement fortuit, innoteo ne pourra être tenue comme responsable à l'égard de ses clients, en cas de non réalisation de la formation. Sont ici considérés comme fortuits ou de force majeure, les cas habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie, l'accident, les grèves ou conflits sociaux externes à innoteo, les catastrophes naturelles, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou tout autre circonstance indépendante de la volonté des intervenants d'innoteo.

Le client sera informé par email, et aucune indemnité ne sera due en raison d'une annulation du fait d'innoteo.

En cas d'annulation de la formation définitive par innoteo, il sera procédé au remboursement des acomptes perçus le cas échéant.

En cas de réalisation partielle, le prix de la prestation effectivement réalisée sera facturé, coût pédagogique et frais complémentaires (déplacement, hébergement, repas...)

DEMATÉRIALISATION DES SUPPORTS

Dans le cadre d'un engagement d'innoteo pour l'environnement, les supports fournis pour les sessions de formation peuvent être papiers ou dématérialisés.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

L'ensemble des fiches de présentation, contenus, supports pédagogiques, exercices quelle qu'en soit le support (papier ou numérique) utilisé par innoteo lors des formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents sans un accord express d'innoteo. Cette interdiction porte en particulier sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

DESRIPTIF ET PROGRAMME DES INTERVENTIONS ET DES FORMATIONS

Les contenus des programmes et des interventions, tels qu'ils ont été communiqués au client sont fournis à titre indicatif. Ils peuvent faire l'objet de modifications ou d'adaptation en fonction du niveau des participants, de la dynamique du groupe, ou de nouvelles exigences apparues après la fourniture du programme.

COMMUNICATION

Le client accepte autorise expressément innoteo à mentionner son nom, à faire apparaître son logo, à le mentionner comme client de ses formations avec une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références à l'attention de prospects et clientèle, ainsi qu'à des tiers en cas de disposition légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

CONFIDENTIALITÉ

La présente clause autorise innoteo à communiquer les informations au sein de innoteo.

Toutefois, innoteo, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations (hors celles accessibles au public) auxquels ils pourraient avoir accès pour les besoins de l'exécution des prestations ou à l'occasion d'échanges intervenus antérieurement à la formation.

innoteo s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCOS, les informations transmises par le client notamment concernant les stagiaires.

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à innoteo en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de innoteo pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Aucune information n'est cédée à des tiers. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à innoteo.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Interentreprises restent la propriété exclusive de innoteo et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

Sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, innoteo pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.

RESPONSABILITE

innoteo pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le Client et résultant de l'exécution des actions de formation.

L'indemnité due au Client, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées par le Client à innoteo au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.

RENONCIATION

Le fait pour innoteo de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre innoteo et ses Clients relèvent de la Loi française.

ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la **COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COMPIEGNE** quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société innoteo qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par innoteo à son siège social au 39 bis rue Clamart 60200 Compiègne.